

LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

La prolifération nucléaire est, à l'heure actuelle, la plus sérieuse menace qui pèse sur la sécurité mondiale. Des problèmes nouveaux, liés au démembrement de l'Union soviétique, exigent une attention immédiate de la part de la communauté internationale. Comme l'a déclaré le Premier ministre Mulroney en février 1991, le Canada est déterminé à empêcher la prolifération des armes nucléaires et voit dans le Sommet de Munich une occasion unique d'aborder cette question, ainsi que les problèmes connexes de la disposition des matières fissiles et de la dissémination des connaissances et des compétences en production d'armes nucléaires.

Le meilleur instrument dont on dispose pour stopper la prolifération horizontale est le traité de 1970 sur la non-prolifération nucléaire qui interdit aux États non dotés d'armes nucléaires d'en acquérir, mais qui leur facilite, en retour, l'accès aux technologies nucléaires à des fins pacifiques. Le traité engage aussi les signataires à poursuivre les négociations en vue de mettre fin à la course aux armes nucléaires et de parvenir à un désarmement nucléaire et général.

Le Canada milite vigoureusement en faveur du traité et a fortement encouragé les autres États à y adhérer. Le traité regroupe actuellement plus de 140 signataires, mais l'adhésion universelle, qu'impose la gravité des enjeux, reste un idéal à atteindre, plusieurs pays dotés de programmes nucléaires ne l'ayant pas encore signé. À la Conférence d'examen de 1995, il sera question de prolonger l'application du traité. Le Canada souhaite étendre l'application de ce traité indéfiniment et, au cours des prochaines années, il travaillera de concert avec d'autres pays pour en arriver à cette fin. Aussi, afin d'appuyer les efforts faits sur le plan international, le Canada serait prêt à mettre fin à ses programmes de coopération économique avec les pays qui ne respectent pas le traité.

Par ailleurs, il est toujours possible d'adhérer au traité et de mener clandestinement un programme nucléaire, comme l'ont fait l'Irak et la Corée du Nord. C'est pourquoi le Canada préconise un renforcement des mesures destinées à empêcher toute transgression. Il demande qu'on fasse preuve de plus de cohérence dans le traitement politique des cas présumés de non-respect du Traité, en prévoyant le renvoi systématique des cas graves au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il faudrait aussi que le mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique soit renforcé et qu'elle obtienne les ressources qui lui permettraient de procéder à des inspections dans n'importe quel pays et en tout temps. De concert avec les principaux membres cotisants de l'ONU, le Canada s'efforce donc de mener à bien cette tâche.

Étant donné que la prolifération est intimement liée aux préoccupations de sécurité régionale, le Canada intervient aussi à ce niveau. Il demande la tenue de négociations visant un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient, y compris la mise en place d'un système coopératif régional de sécurité, et il appuie la proposition de tenir une conférence des cinq puissances en Asie du Sud. Il approuve la poursuite des travaux visant à rendre plus efficaces le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et il demande l'application d'un régime intégral d'inspections en Corée du Nord.

Le Canada est conscient que la mise en place d'un cadre global pour prévenir la prolifération doit comporter plus que des restrictions et des accords sur les armes nucléaires. Il doit aussi faire profiter tous les pays des applications pacifiques de la technologie nucléaire, et dissiper ainsi les soupçons que nourrissent nombre d'entre eux, selon lesquels la non-prolifération ne serait rien d'autre qu'un moyen d'interdire ou de limiter l'accès à